

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024



SOMMAIRE

Introduction

Élément de contexte économique

Le contexte macroéconomique

Le contexte national

Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Les règles de l'équilibre budgétaire

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2024

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la commune

4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2024

5. Les ratios de la commune

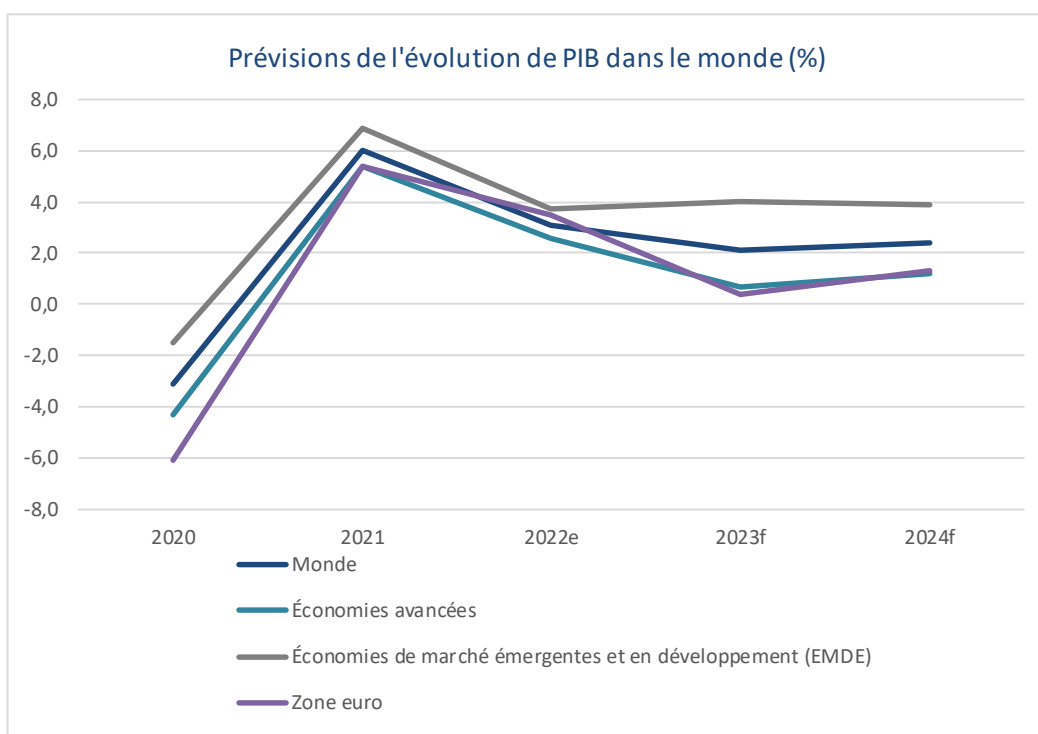
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

Instabilité face à la montée des taux d'intérêts.



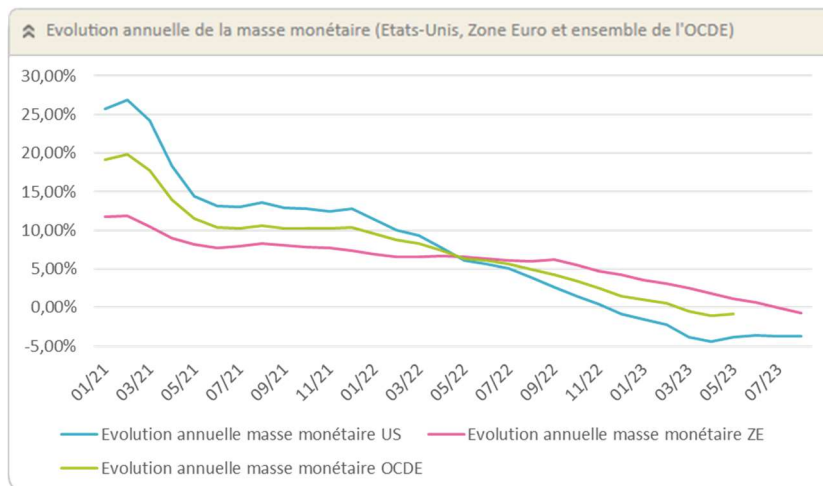
L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :

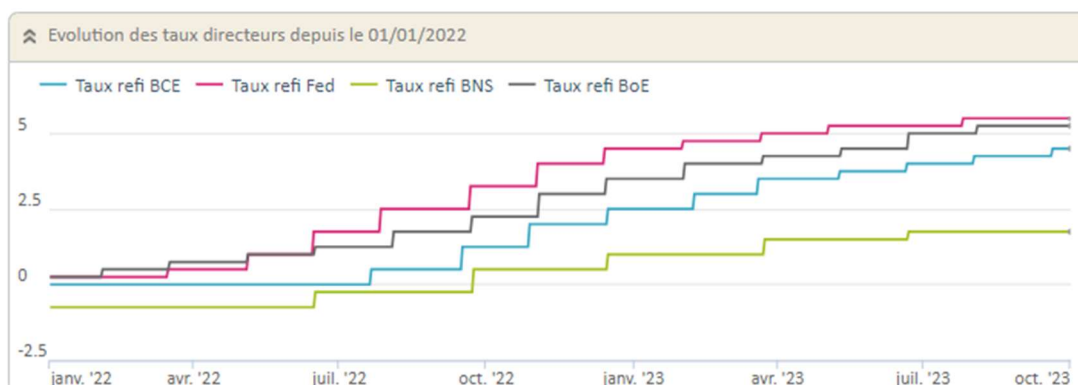


Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

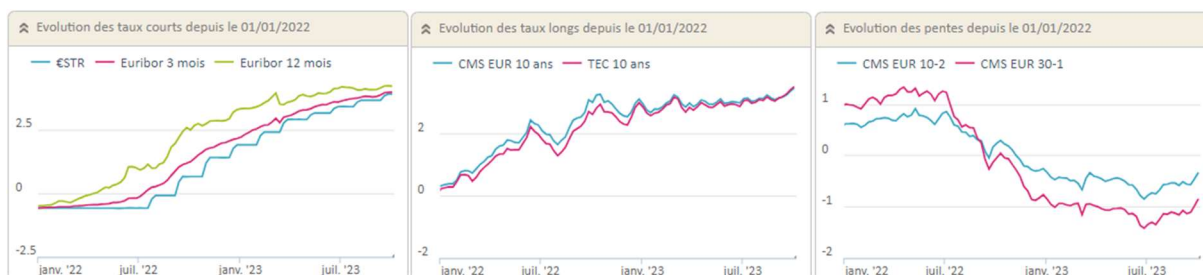
Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :

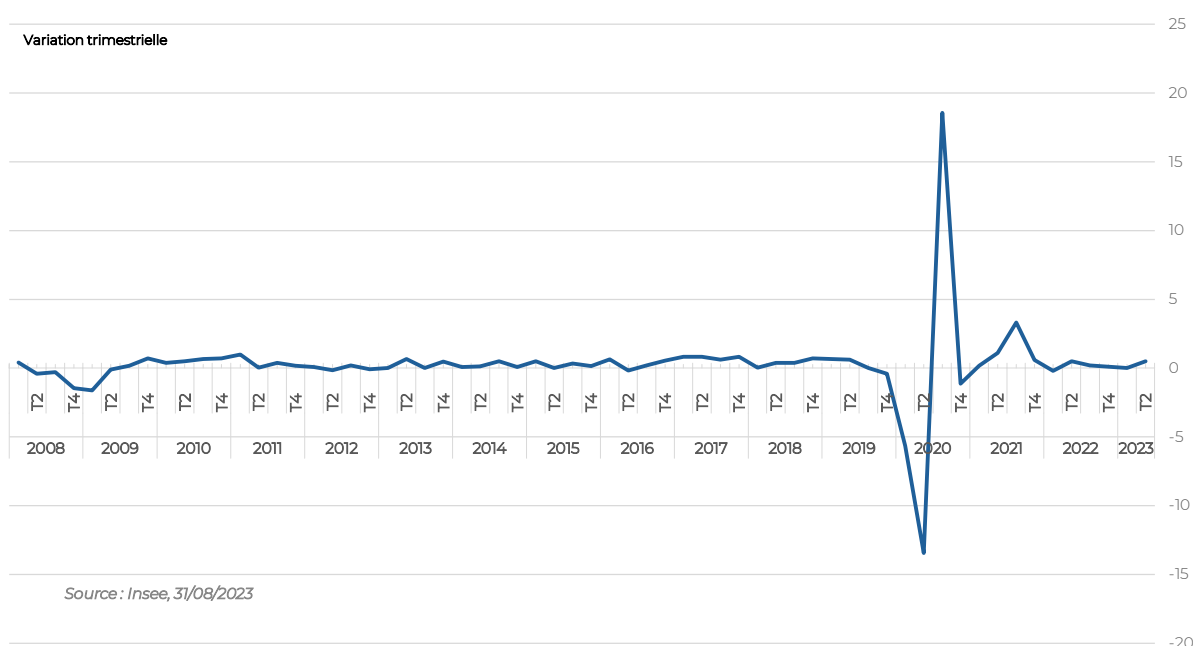


Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



Points clés de la projection France							
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

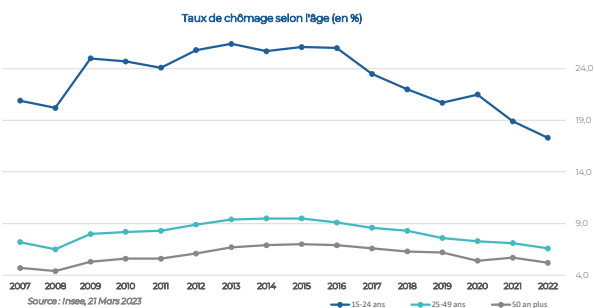
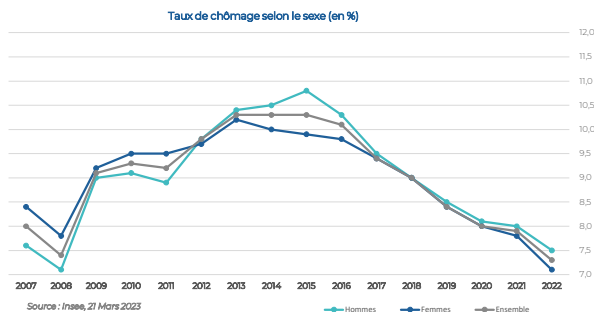
L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID



Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures présentées dans le Projet de Loi de Finances pour 2024 déposé le mercredi 27 septembre 2023 à l'Assemblée Nationale.

Fiscalité locale

Tout d'abord, la **suppression de la CVAE** continue à faire parler d'elle, et bien que le PLF n'en parle pas, la compensation de sa suppression s'invitera dans les débats parlementaires à n'en pas douter. En effet, un décret reconduisant pour 2024 le mode de répartition 2023 de la dynamique de la CVAE via le Fonds d'attractivité économique des territoires (FNAET) et ébauchant les règles de répartition définitives à compter de 2025 soulève des questions, notamment quant à sa prise en compte des nombreux cas où les effectifs d'entreprises, critère décisif dans le calcul de cette répartition, sont répartis dans des établissements disséminés dans plusieurs communes mais dépendant d'une seule entreprise effectuant sa déclaration sociale nominative dans une seule et même commune.

En matière de fiscalité foncière, l'anticipation d'un glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 de **4%**, annonçant une **revalorisation** d'autant pour les **VLC** a fait ressurgir le spectre du plafonnement de cette revalorisation, dans le but de protéger le citoyen, qui se voit confronté à une hausse de 15,2 % de ses bases en 3 ans (3,5% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024). **Le PLF ne prévoit cependant pas cette option**, l'initiative étant « laissée à la volonté parlementaire » par l'exécutif.

L'IFER télécommunications fixes qui était au centre de revendications de la part des opérateurs télécoms se voit plafonné quant à son montant national à hauteur de 400M€, annonçant pour 2024 un dynamisme moins élevé que les autres IFER.

Une exonération de 15 ans à destination des logements sociaux construits il y a plus de 40 ans et faisant l'objet d'une rénovation énergétique est instituée, dans un esprit d'incitation à l'économie d'énergie, et à la lutte contre le logement dans de mauvaises conditions.

L'article 25 du PLF 2024 prévoit la création du prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR) visant à compenser la perte de recettes issue de la réforme et de l'extension du périmètre d'application de la majoration de la THRS à laquelle sont confrontées certaines communes.

Enfin, le dispositif Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) est prorogé pour 2024 avec les exonérations de taxe qui y sont attachées. Dans le même esprit, une refonte des ZRR BER et ZoRCoMiR en un dispositif unique nommé France Ruralité Revitalisation permettant des allègements fiscaux est annoncée pour une application en 2025.

DGF du bloc communal

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 220 M€, répartis pour 100M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), et notamment 60% sur sa fraction « péréquation », pour 90M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour 30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible de la DSR est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de stabiliser les bénéficiaires de cette fraction.

Autres dotations

La dotation de soutien aux aménités rurales :

Instaurée par le PLF 2024, elle vise à étendre le périmètre d'application de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Dotée de 100 M€, cette dotation s'adresse à toute commune rurale dont une partie au moins du territoire se situe sur ou jouxte une zone protégée.

La dotation pour les titres sécurisés :

Ses critères sont remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.

La dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La garantie de l'Etat sur les sommes payées en assurance pour la protection fonctionnelle des élus voit son périmètre étendu aux communes de – de 10 000 habitants.

Aides

La construction du PLF 2024 est volontairement articulée autour d'une sortie de la stratégie des aides mises en place dans le cadre de la crise.

Si des dispositifs touchant les ménages comme la réduction spéciale de l'accise sur l'électricité sont prorogés, il n'en est pas de même pour le filet de sécurité ni pour l'amortisseur électricité dans la version première du PLF.

Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction.

La CVAE est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés

Extension du FCTVA

Le périmètre du FCTVA est étendue aux **dépenses liées à l'aménagement de terrains**. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

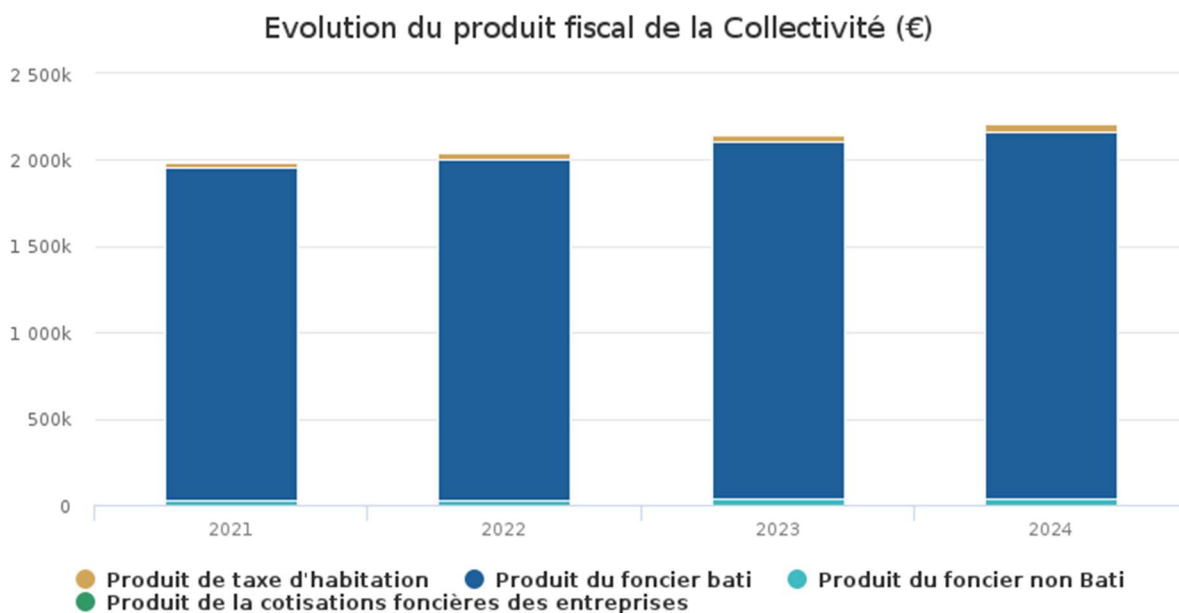
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2024 le produit fiscal de la commune est estimé à 2 295 000 € soit une évolution de 2,91 % par rapport à l'exercice 2023.

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Taxes foncières et d'habitation	1 990 340 €	2 063 054 €	2 230 000 €	2 237 863 €	2 295 000 €	2,91 %
Reversement EPCI	649 004 €	667 586 €	430 000 €	430 520 €	660 000 €	53,49 %
Autres ressources fiscales	843 211 €	802 249 €	710 000 €	845 371 €	810 000 €	14,08 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	3 482 555 €	3 532 889 €	3 370 000 €	3 513 754 €	3 765 000 €	11,72 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation.

Rappel : Pour financer le projet de territoire de la CCFU, le pacte financier et fiscal du territoire met à contribution les communes via une diminution de l'Allocation compensatrice (AC) versée par la CCFU.

En 2017, date du passage à la F.P.U., l'A.C. de Sillingy s'élevait à 824 673 €.

La contribution de Sillingy au profit du pacte financier et fiscal, voté en 2023 est fixée à 161 716 €.

Jusqu'en 2023, le coût des services mutualisés (R.H. et urbanisme) qui s'élevait à 232 436.86 € en 2023 était déduit de l'attribution compensatrice.

En 2024, il fera l'objet d'une facturation par la CCFU.

Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 889.56 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2023.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2022 (données 2023 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1.03. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FB – commune	5 750 192 €	5 988 317 €	6 459 473 €	6 711 392 €	3,9 %
Taux FB – commune	23,78 %	23,78 %	23,78 %	23,78 %	0 %
Coef correcteur	-	1.401466	1.401466	1.401466	-
Produit FB	1 921 811 €	1 993 230 €	2 154 355 €	2 227 828 €	3,9 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FNB	53 645 €	55 441 €	60 083 €	50 000 €	-16 %
Taux FNB	58,51 %	58,51 %	58,51 %	58,51 %	0 %
Produit FNB	31 388 €	32 439 €	35 155 €	29 255 €	-16 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base TH	212 948 €	225 391 €	230 360 €	230 360 €	0 %
Taux TH	16,46 %	16,46 %	16,46 %	16,46 %	0 %
Produit TH	35 051 €	37 099 €	37 917 €	37 917 €	-23 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Produit TH	35 051 €	37 099 €	37 917 €	37 917 €	0 %
Produit TFB	1 921 811 €	1 993 230 €	2 154 355 €	2 227 828 €	3,9 %
Produit TFNB	31 388 €	32 439 €	35 155 €	29 255 €	-16 %
Rôles complémentaires	2 090 €	0 €	10 436 €	0 €	-
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	1 990 340 €	2 062 768 €	2 237 863 €	2 295 000 €	2,33 %

Les ressources fiscales de la commune ont évolué à la hausse en 2022 : + 175 095 € soit + 8.49 %

- Du fait de la revalorisation des bases fiscales +7.1 % et de la dynamique de la commune.

Perspectives :

La revalorisation des bases fiscales en 2024 de +3.9 % permet d'estimer une hausse de + 57 137 € des recettes de la fiscalité directe à taux constant.

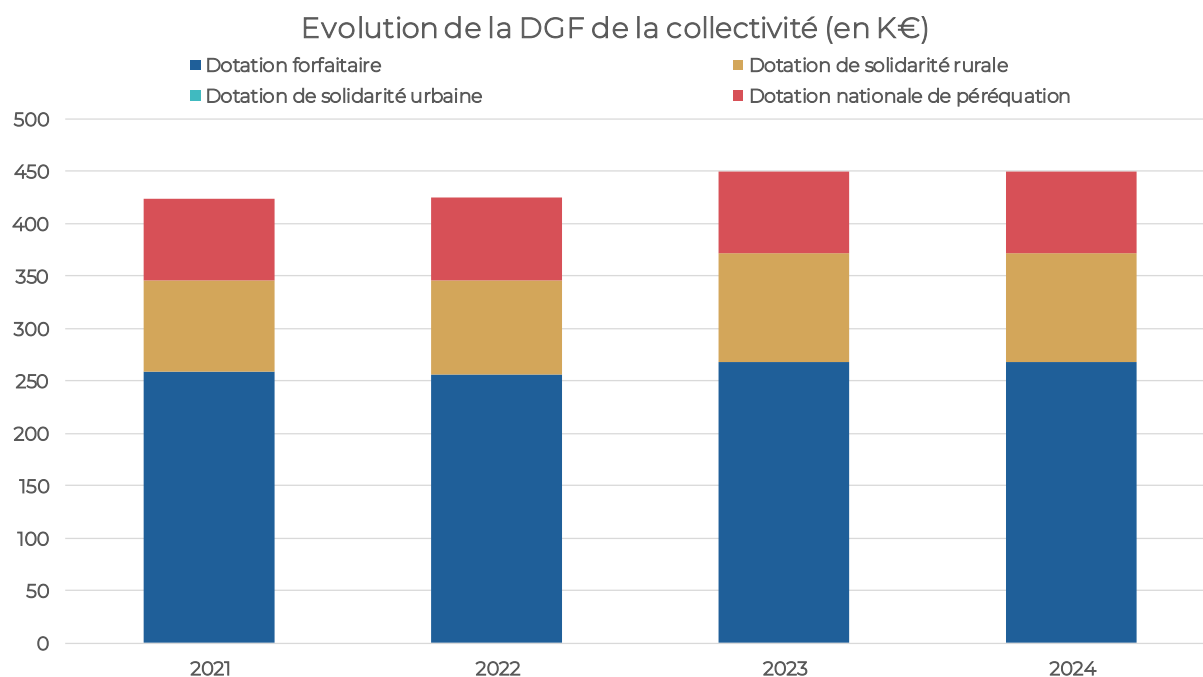
- 1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 451 250 € en 2024. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



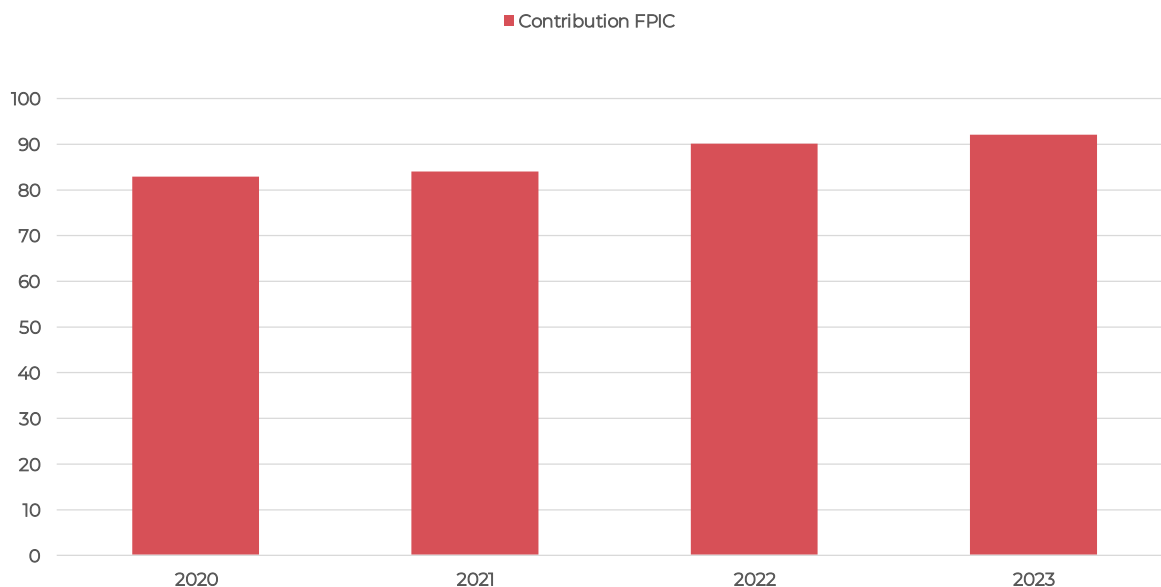
Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Dotation forfaitaire	259 046 €	257 686 €	255 000 €	268 918 €	268 500 €	5.30 %
Dotation Nationale de Péréquation	78 790 €	79 364 €	75 000 €	78 959 €	78 000 €	4 %
Dotation de Solidarité Rurale	87 074 €	89 426 €	85 000 €	104 763 €	104 750 €	23.2- %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	424 910 €	426 476 €	415 000 €	452 640 €	451 250 €	8,73 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Evolution des fonds de péréquation de la collectivité (en K€)

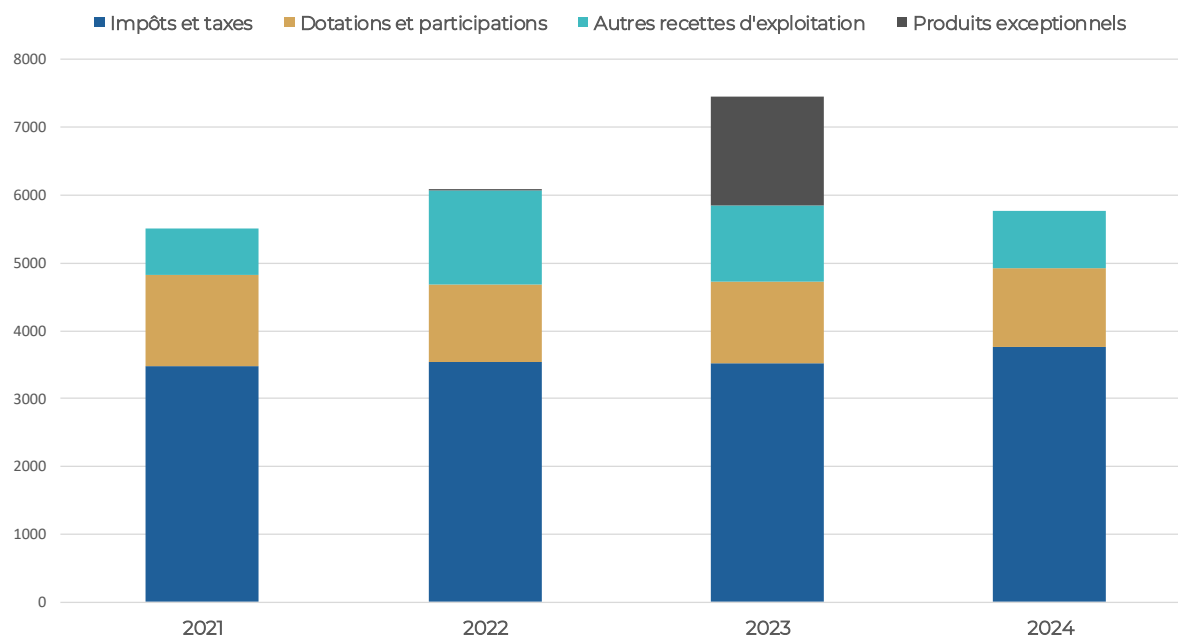


Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Contribution FPIC	83 789 €	84 388 €	88 000 €	90 586 €	95 115 €	8.08 %
Attribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Solde FPIC	83 789 €	84 388 €	88 000 €	90 586 €	95 115 €	8.08 %

Le FPIC devrait de nouveau augmenter en 2024 pour la commune : + 8.08 % par-rapport au budget 2023.

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2024

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Impôts / taxes	3 482 555 €	3 532 889 €	3 370 000 €	3 513 754 €	3 765 000 €	11,72 %
Dotations, Subventions ou participations	1 345 039 €	1 146 491 €	1 105 500 €	1 221 168 €	1 164 750 €	5,36 %
Autres Recettes d'exploitation	689 444 €	1 385 635 €	931 350 €	1 118 959 €	894 500 €	-3,40 %
Sous total	5 517 041 €	6 072 999 €	5 406 850 €	5 853 881	5 824 250	7,72 %
Produits Exceptionnels	0 €	7 982 €	0 €	1 608 697 €	0 €	- %
Total Recettes de fonctionnement	5 517 041 €	6 072 999 €	5 406 850 €	7 462 580 €	5 824 250 €	7,72%
Évolution en %	-	10,08 %	-	22,88 %	7,74 %	-

Impôts / Taxes : produit fiscal, le produit des taxes diverses reversées à la commune, l'attribution de compensation de la CCFU, la taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE.

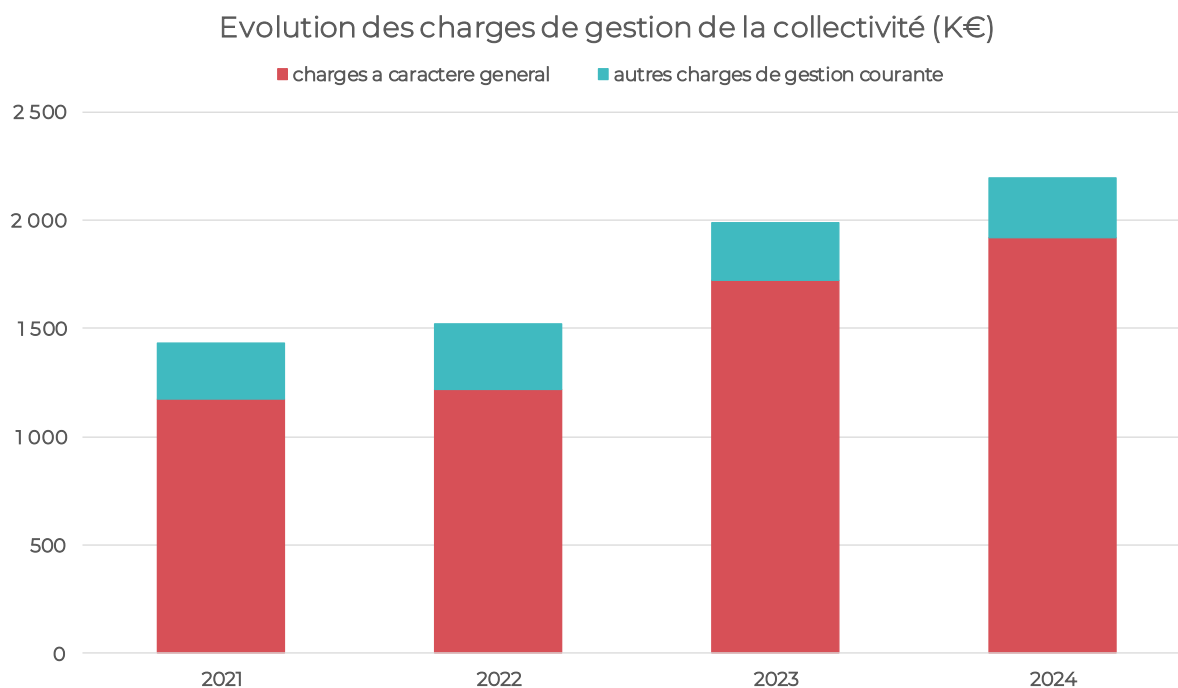
Dotations, subvention ou participations : Dotations de l'état, les fonds frontaliers.

Autres recettes d'exploitation : remboursement des arrêts maladie, produit des services, du domaine et ventes diverses, revenus des locations.

Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2024. En 2023, ces charges de gestion représentaient 39,96 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 celles-ci devraient représenter 42,29 % du total de cette même section.



Les charges de gestion, en fonction de budget 2024, évolueraient de 5,45 % entre 2023 et 2024.

Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Charges à caractère général	1 172 544 €	1 217 781 €	1 722 700 €	1 691 432 €	1 969 500 €	14,36 %
Autres charges de gestion courante	262 871 €	306 933 €	356 700 €	289 019 €	275 200 €	-22,85 %
Total dépenses de	1 435 415 €	1 524 714 €	2 079 400 €	1 980 451 €	2 244 700 €	7.97 %

Les charges à caractères général : il s'agit des charges courantes liées au fonctionnement des services municipaux et de la ville (dépenses de fluides, honoraires, locations, prestations de services, petites acquisitions de matériel, alimentation, fournitures d'entretien et pour travaux...).

En 2024, dans les charges de gestion, il est prévu le remboursement du coût des services mutualisés à la CCFU pour un montant de 275 000 €.

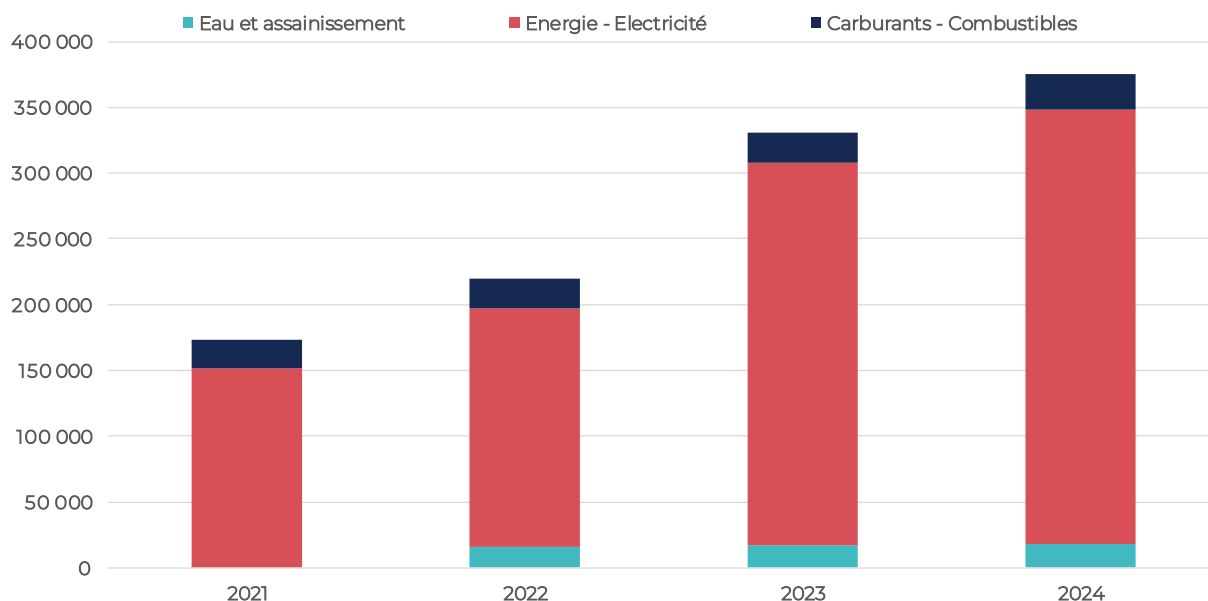
Les charges de gestion courante : il s'agit des indemnités des élus, des subventions aux associations et aux organismes publics, des participations obligatoires, les amendes pénales et fiscales.

En 2023, il avait été budgété 100 000 € pour la pénalité à verser à Solaire des Alpes à la suite au sinistre de l'école de Chaumontet. La commune a été condamnée à payer 46 607 €.

Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2021 à 2024.

Evolution des dépenses de fluides de la collectivité

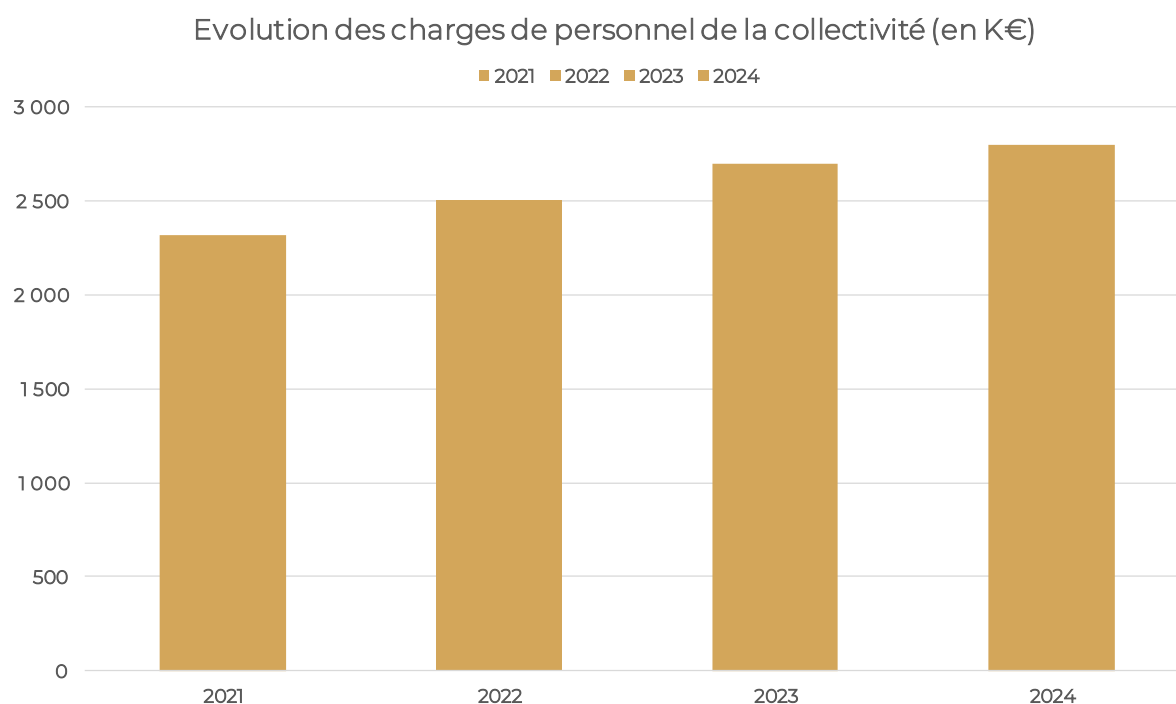


Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Eau et assainissement	128 €	15 632 €	20 000 €	16 664 €	18 000 €	-10 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	151 670 €	181 779 €	340 000 €	316 196 €	330 000 €	-2,94 %
Carburants - Combustibles	21 968 €	22 514 €	34 000 €	23 132 €	27 000 €	-20,59 %
Total dépenses de fluides	173 766 €	219 925 €	394 000 €	355 992 €	375 000 €	-4,82 %

Le coût des fluides a augmenté de 66.87 % entre 2022 et 2023.

2.2.1 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2021 à 2024.



Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 - BP
Rémunération titulaires	1 043 893 €	1 072 004 €	1 125 000 €	1 112 970 €	€	%
Rémunération non titulaires	218 291 €	255 342 €	300 000 €	297 202 €	0 €	%
Autres Dépenses	1 058 307 €	1 177 633 €	1 270 500 €	1 286 466 €	0 €	- %
Total dépenses de personnel	2 320 491 €	2 504 979 €	2 695 500 €	2 696 638 €	2 850 000 €	5,75 %
<i>Évolution en %</i>	-	7,95 %	-	7,78 %	5,69 %	-

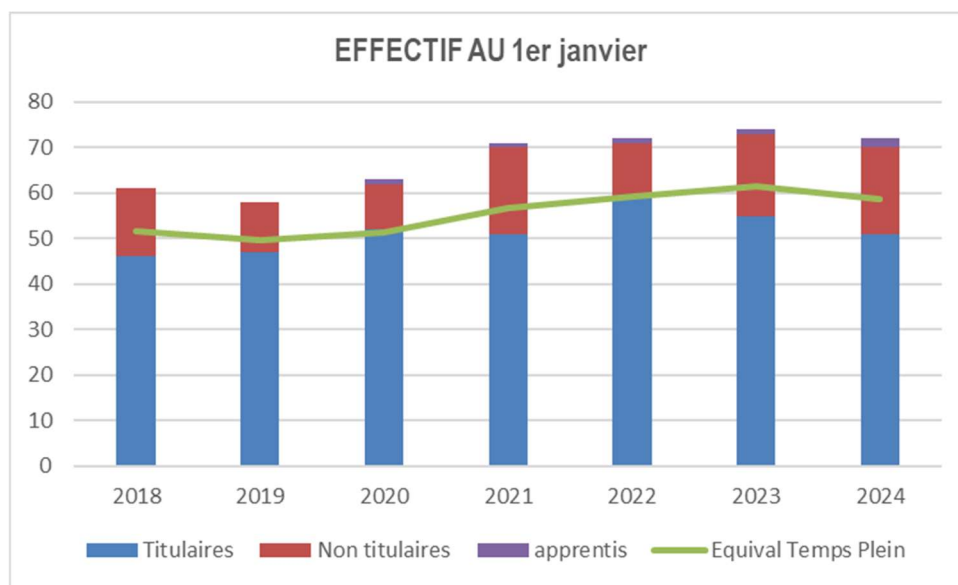
L'augmentation des frais de personnel s'explique par :

- En 2023, les augmentations de la valeur du point d'indice (de +3.5% en juillet 2022 sur année pleine, +1.5% en juillet 2023 sur 6 mois), des recrutements (adjoint à la directrice des ST, ½ poste à la bibliothèque), la revalorisation de l'IFSE, la mise en place des TR sur une année pleine.
- Pour 2024,
 - o l'indemnité de résidence applicable sur la commune (+ 43 000.00 €)
 - o année pleine de la revalorisation du point d'indice (+ 13 000.00 €)
 - o versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat en janvier (+ 26 000.00 €)
 - o indemnisation des agents recenseurs (+ 22 000.00 €)
 - o la revalorisation de l'IFSE sur année pleine (+ 45 000.00 €)

2.2.2 Les effectifs

Les effectifs tels que présentés ci-dessous sont ceux présents dans la collectivité au 1er janvier de l'exercice considéré, y compris le remplacement des arrêts maladie longue durée mais pas l'allocation compensatrice perte d'emploi.

Statut	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Non titulaires	15	11,01	11	8,14	10	7	19	23,3	12	9,52	18	14,78	19	26
Titulaires	46	40,53	47	41,42	52	44,42	51	33,35	59	49,75	55	46,61	51	32,79
TOTAL	61	51,54	58	49,56	62	51,42	70	56,65	71	59,27	73	61,39	70	58,79
apprentis					1	1	1	1	1	1	1	1	2	2

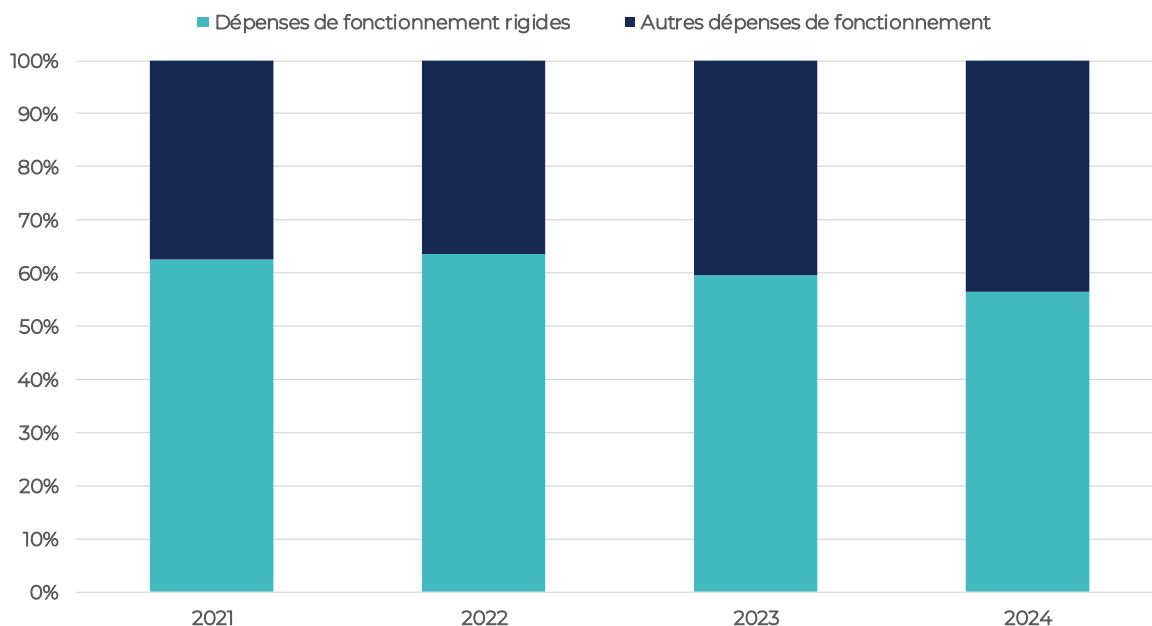


2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

Part des Dépenses de Fonctionnement rigides de la collectivité

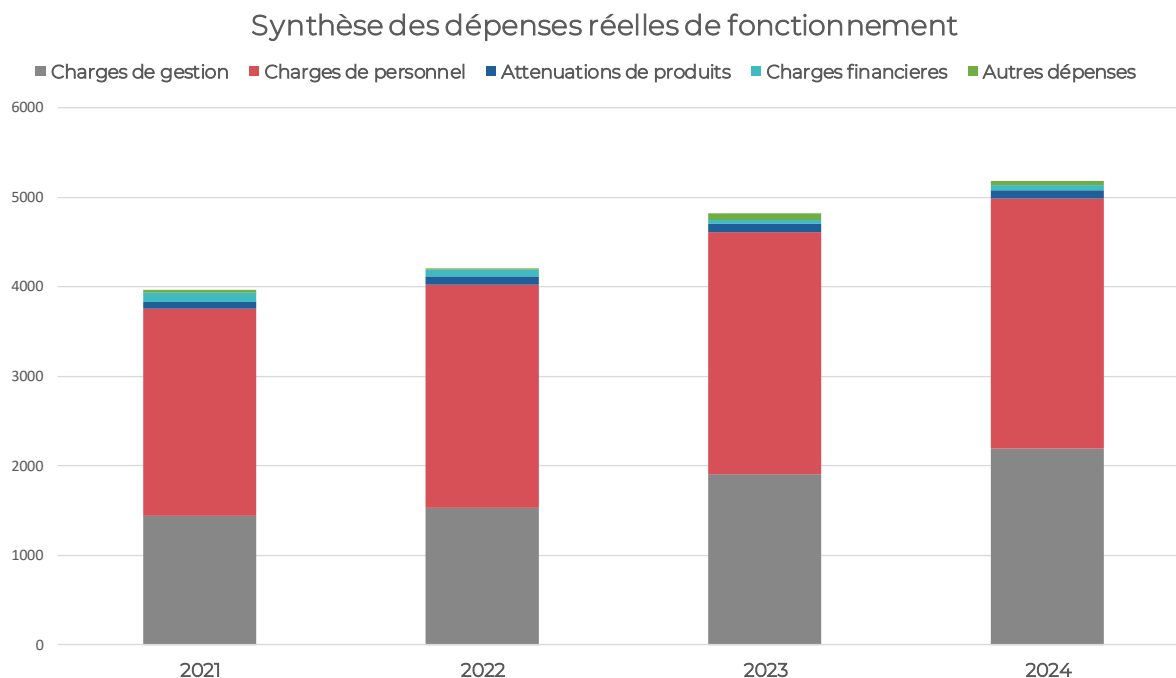


Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	62 %	63 %	57 %	58 %	57 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	37 %	36 %	42 %	37 %	42 %

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 de 3,98 % par rapport à 2023.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2021 - 2024.

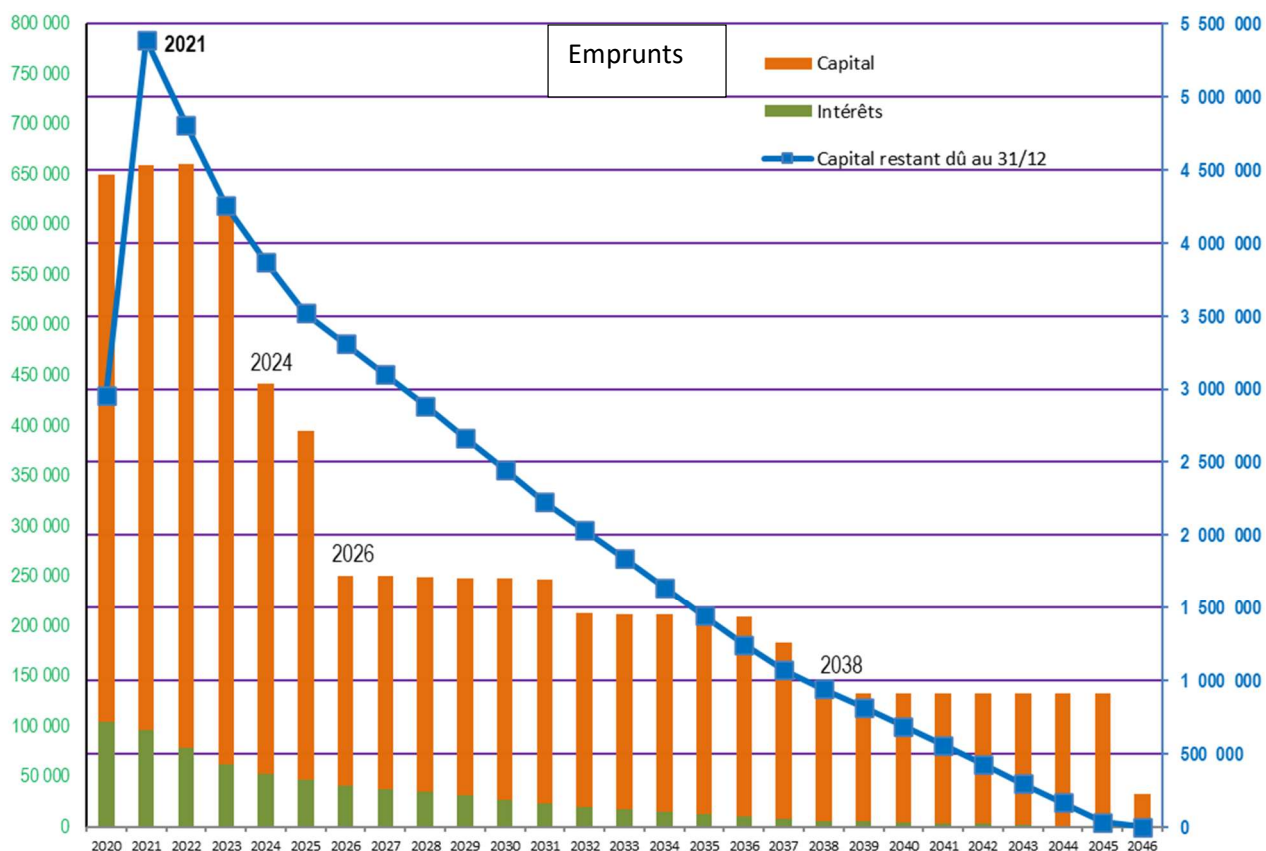


Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Charges de gestion (à caractère général et autres)	1 435 415 €	1 524 714 €	2 079 400 €	1 980 451 €	2 244 700 €	7.95 %
Charges de personnel	2 320 491 €	2 504 979 €	2 695 500 €	2 696 638 €	2 850 000 €	5.75 %
Atténuation de produits	83 789 €	84 388 €	88 000 €	90 586 €	95 115 €	8,09 %
Charges financières	92 518 €	74 905 €	59 900 €	59 428 €	60 400 €	0,83 %
Autres dépenses	31 370 €	416 €	64 050 €	29 550 €	40 000 €	-37,55 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 963 586 €	4 189 404 €	4 986 850 €	4 856 654 €	5 290 215 €	6.08 %
Évolution en %	-	5,7 %	-	15,93 %	6.08 %	-

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, elle disposera au 1^{er} janvier d'un encours de dette de 4 257 263,19 € et 2 062 663,62 € auprès de l'EPF.



Organismes prêteurs	Objet	ORIGINE			Capital restant dû au 01/01/24	Type	Taux	Annuité			Année d'échéance
		Année	Durée	Capital				Capital	Intérêts	Total	
CAISSE D'EPARGNE	Acquisition foncière Cts COUTURIER	2007	25	500 000,00	216 468,46	Fixe	4,73	22 821,11	10 387,60	33 208,71	2031
	Travaux 2020-2021			3 000 000,00	2 768 744,41	Fixe	0,6	116 671,84	16 350,28	133 022,12	2046
	GS de Chaumontet	2010	15	1 806 400,00	256 845,88	Fixe	3,09	145 039,13	6 371,27	151 410,40	2025
				5 306 400,00	3 242 058,75			284 532,08	33 109,15	317 641,23	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION (C.D.C.)	Logements PLUS	2006	30	300 000,00	168 432,90	Variation	3,00	14 910,75	5 052,99	19 963,74	2037
	Logements dans presbytère	2006	30	200 000,00	105 033,90	Livret A	2,00	8 676,61	2 100,68	10 777,29	2037
				500 000,00	273 466,80			23 587,36	7 153,67	30 741,03	
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (C.F.F.L.)	GS de Chaumontet - 1ère tranche	2010	15	493 491,00	66 737,64	Fixe	2,31	37 805,96	1 215,72	39 021,68	2025
	Investissements 2017	2017	20	1 000 000,00	675 000,00	Fixe	1,71	50 000,00	11 221,88	61 221,88	2037
				1 493 491,00	741 737,64			87 805,96	12 437,60	100 243,56	
TOTAL				7 299 891,00	4 257 263,19			395 925,40	52 700,42	448 625,82	
E.P.F.	Terrain Le Geneva "GEORGES Jean"	2017	10	454 606,86	180 857,84	Fixe	1,67 HT	45 179,28	3 624,40	48 803,68	2027
	Terrain Chenets Sud "FALCONNAT Chr	2018	10	769 408,79	384 704,40	Fixe	1,70 HT	76 940,32	7 847,92	84 788,24	2028
	++ Propriété ZANOLETTI	2021	8	245 000,00	245 000,00	Fixe	2 HT	35 000,00	5 954,40	40 954,40	2029
	** Propriété REGAD	2023	10	630 000,00	630 000,00	Fixe	1,70 HT	31 500,00	12 954,00	44 454,00	2033
	SOUS TOTAL "Acquisitions"			2 099 015,65	1 440 562,24			188 619,60	30 380,72	219 000,32	
	*SN PARDINI - SCI VICKY	2019	8			Fixe	1,67 HT		2 953,22	2 953,22	
	*** Terrain Le Geneva "MERCIER-TISSO	2018	10	409 351,12	202 450,57	Fixe	1,70 HT	40 468,69	2 087,69	42 556,38	2028
	Terrain "La Rippe" - PARIS	2018	10	353 859,20	176 929,60	Fixe	1,70 HT	35 385,92	3 609,36	38 995,28	2028
	*Terrain "Cts MESTRALLET Chantal et G	2019	10	454 443,99	242 721,21	Fixe	1,70 HT	40 453,53	4 951,51	45 405,04	2029
	SOUS TOTAL "Logements sociaux"			1 217 654,31	622 101,38			116 308,14	13 601,78	129 909,92	
TOTAL EPF			3 316 669,96	2 062 663,62			304 927,74	43 982,50	348 910,24		
CUMUL			10 616 560,96	6 319 926,81			700 853,14	96 682,92	797 536,06		

* Déduction sub ou BEA ** Loyers à encaisser : 39 166,92/ an HT *** Vente en cours ++ Annulation préemption en cours

Les charges financières représenteront 1,15 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

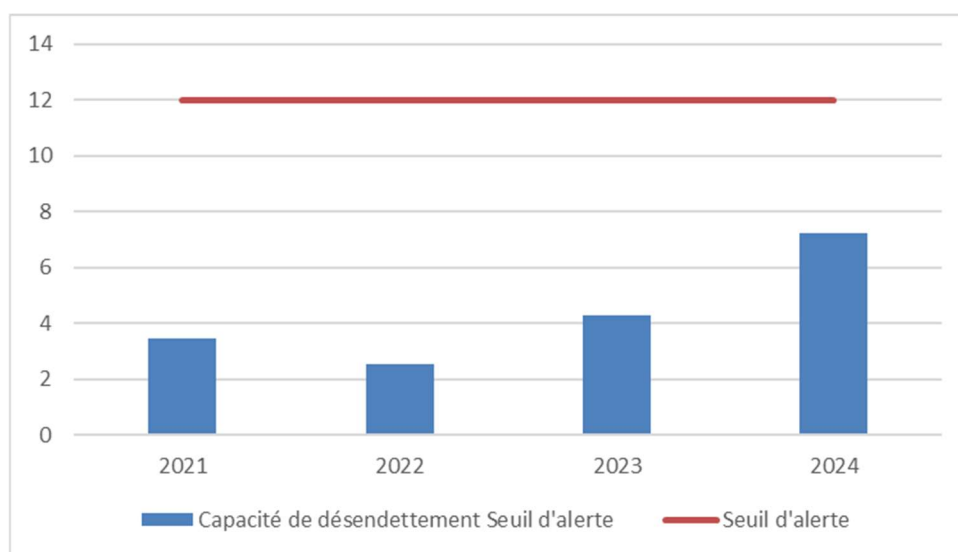
Année	2021 CA	2022 CA	2023 BP	2023 Réalisé	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Emprunt Contracté	3 000 000 €	0 €	540 783 €	0 €	0 €	-100 %
Intérêt de la dette	96 667 €	79 060 €	63 000 €	62 029 €	53 000 €	-15,87 %
Capital Remboursé	563 224 €	583 154 €	557 500 €	553 706 €	395 000 €	-29,15 %
Annuité	659 891 €	662 214 €	620 500 €	615 735 €	448 000 €	-27,8 %
Encours de dette au 31 décembre	5 390 473 €	4 809 280 €	4 257 264 €	4 253 137 €	3 867 264 €	- %

3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2022 (DGCL – Données DGFIP).



4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

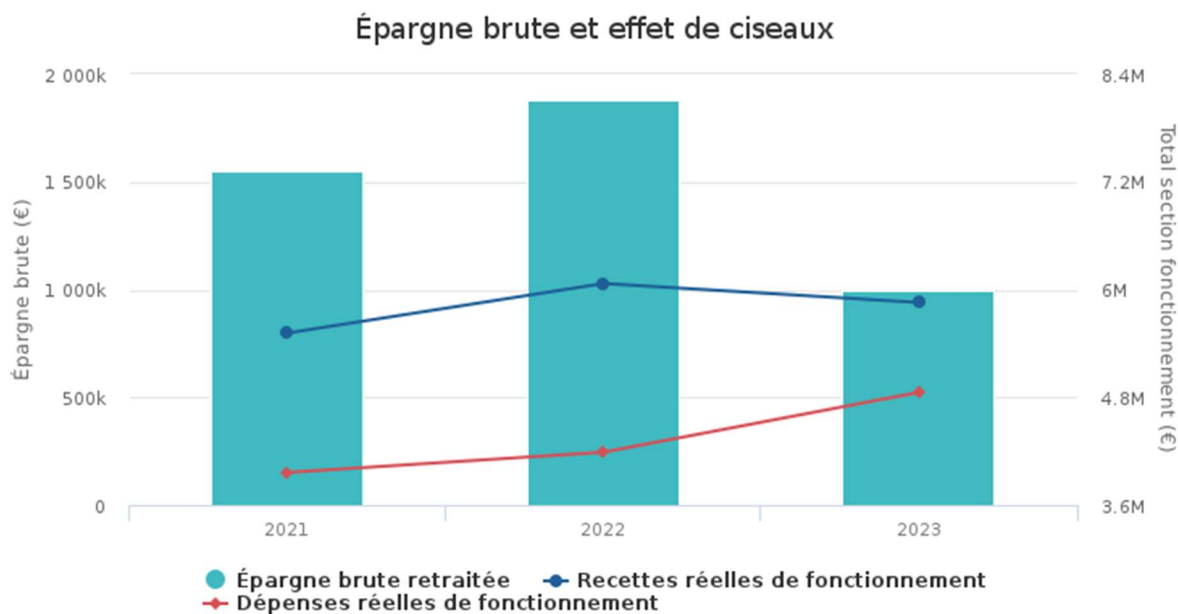
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %	PREVISIONS 2024
Recettes Réelles de fonctionnement	5 517 041 €	6 072 999 €	7 462 580 €	22,88 %	5 824 250 €
<i>Dont Produits de cession</i>	0 €	4 771 €	1 606 038 €	-	
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 963 586 €	4 189 404 €	4 856 654 €	15,93 %	5 290 215 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	1 370 €	416 €	50 €	-	
Epargne brute Hors produit des cessions	1 553 455 €	1 878 823 €	999 887 €	-46,78%	534 035
Taux d'épargne brute %	28,16 %	30,96 %	17,07 %	-	9,17 %
Amortissement de la dette	562 199 €	581 193 €	552 017 €	-5,05%	388 771 €
Epargne nette	991 256 €	1 297 630 €	447 870 €	-65,49%	146 264 €
Encours de dette au 31 décembre	5 390 473 €	4 809 280 €	4 257 263 €	-11,36%	3 868 492 €
Capacité de désendettement	3,47	2,56	4,26	-	7,24

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

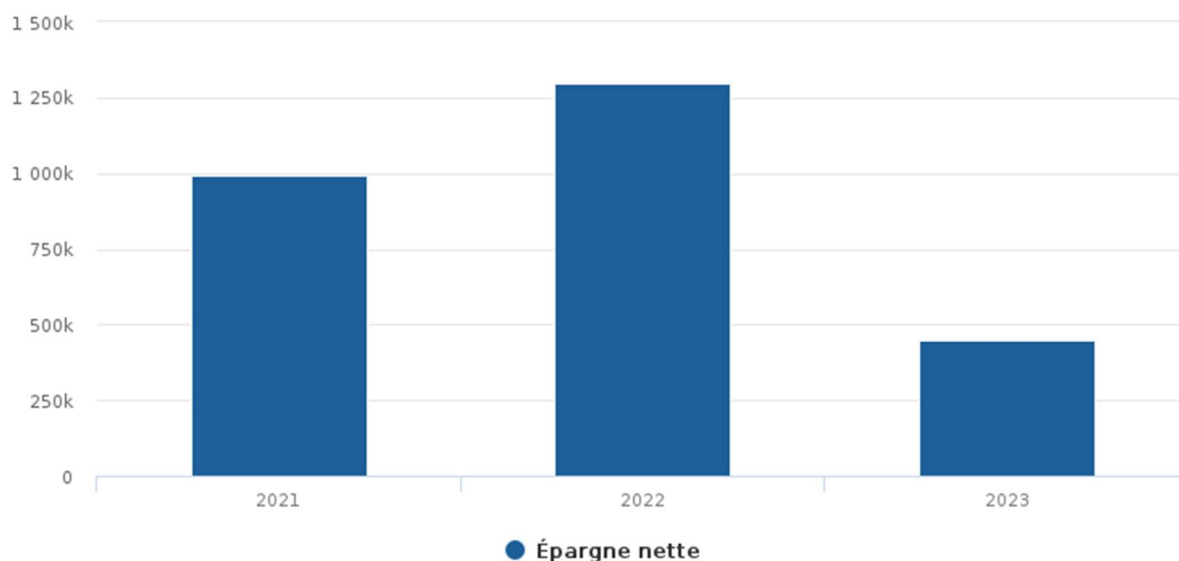
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 14% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2023 additionné à d'autres projets à horizon 2024, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2023	Reports des engagements à payer en 2024	2024
Immobilisations incorporelles	68 240 €	102 565 €	311 000 €
Immobilisations corporelles	731 350 €	867 361 €	532 655 €
Immobilisations en cours	2 103 420 €	55 389 €	1 987 923 €
Subvention d'équipement versées	259 671 €	641 166 €	331 091 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €		0 €
Total dépenses d'équipement	3 162 681 €	1 666 481	3 162 669 €

Principaux investissements réalisés en 2023 :

- Le bâtiment de la Fruitière
- Participation à la Salle du Collège
- Travaux le GENEVA
- Travaux Arzy
- Enfouissement réseaux
- Serveur informatique et matériel informatique (écoles et services) dans les restes à réaliser

Principaux nouveaux investissements projetés en 2024 (voir en annexe le détail des demandes des services et les dépenses du PPI prévues pour 2024).

- Bâtiment périscolaire : recrutement de l'architecte
- Liaisons douces (1^{ère} phase)
- Travaux connexes giratoire Croix Blanche
- Travaux PUP Les Granges
- Matériel informatique (écoles et services) dont restes à réaliser

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2024

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2024.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la commune (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles (hors dette)	3 341 642 €	4 291 898 €	3 447 221 €	3 473 270 €
Remboursement de la dette	563 224 €	583 154 €	553 706 €	395 000 €
Dépenses d'ordre	157 765 €	330 201 €	266 366 €	365 000 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	1 666 480 €
Dépenses d'investissement	4 062 631 €	5 205 253 €	4 267 293 €	5 899 750 €

Année	2021	2022	2023	2024
Subvention d'investissement	220 635 €	637 889 €	453 447 €	1 142 000 €
FCTVA	284 282 €	181 813 €	259 875 €	261 000 €
Autres ressources	247 208 €	192 122 €	113 267 €	100 000 €
Produit des cessions				298 750 €
Recettes d'ordre	391 913 €	570 808 €	2 124 671 €	650 000 €
Emprunt	3 002 400 €	6 650 €	4 906 €	3 000 €
Autofinancement	946 000 €	0 €	2 831 000 €	747 621 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	937 290 €
Recettes d'investissement	5 092 438 €	1 589 282 €	5 787 166 €	4 139 661 €
Résultat n-1	1 391 001 €	2 420 808 €	-1 195 162 €	324 710 €
Solde	2 420 808 €	-1 195 163 €	324 711 €	--1 435 379 €

..

RECETTES	
Excédent de fonctionnement 2023 net capitalisé	747 621
Excédent d'investissement 2023 net reporté	324 710
Report des recettes notifiées en 2023	937 290
<u>Nouvelles recettes 2024 :</u>	2 454 750
Dotation pour rembt TVA sur les investissements réalisés en 2022 (FCTVA) - décalage de 2 ans	261 000
Taxe d'aménagement	100 000
Encaissement de cautions	3 000
Amortissement	390 000
Opérations patrimoniales	260 000
Participations des pétitionnaires aux travaux de voirie	358 000
<u>Subventions</u> Fonds Barnier pour Merlon	50 000
CD74 - Liaisons douces	350 000
Fruitière	384 000
<u>Produit des cessions</u> (Le Geneva)	298 750
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	4 464 371

DEPENSES	
<u>Dépenses obligatoires</u>	1 070 600
Remboursement du capital des emprunts	395 000
Acquisitions foncières par l'intermédiaire de l'EPF	305 000
Reversement Taxes d'aménagement	5 600
Neutralisation des amortissements sur subventions versées et travaux en régie	105 000
Opérations patrimoniales	260 000
Report des dépenses engagées en 2023	1 666 481
Programmes pluri-annuels	438 614
Réaménagement ancienne fruitière	229 523
Salle du collège	209 091
P.P.I.	1 796 490
Liaisons douces	775 200
Concours Bâtiment périscolaire	300 000
PUP Les Granges	721 290
Investissement récurrents + provisions	100 000
Enrobés, signalétique, eaux pluviales, borne incendie, régul foncier, équipements divers...	
Demandes des services	827 566
DAG	11 700
DEJ	24 984
DST	790 882
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	5 899 750

DEFICIT DES INVESTISSEMENTS 2024	-1 435 379
Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement pour 2024	650 035
RESTE A FINANCER	-785 344

PPI Bâtiments															
PROJET	DETAIL	MONTANT ESTIME	MONTANT ATTRIBUE (Y. C. AVENANTS ET REVISIONS)	ANNEE 02 (2022)		ANNEE 03 (2023)		ANNEE 04 (2024)		ANNEE 05 (2025)		ANNEE 06 (2026)			
				Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé		
FRUITIERE	Dépenses	MO	141 085,00	198 669,03											
		PERRET D.	89 035,00	125 446,38	18 785,90	18 785,90	10 000,00	81 252,76	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		BIC2 économiste	20 500,00	28 836,59	28 972,68	28 972,68		0,00							
		GIRALDON (BET Structure)	15 700,00	22 077,64	20 165,59	20 165,59		745,64							
		FRADET (BET Fluides)	15 850,00	22 308,42	16 531,21	16 531,21		3 149,96	3 350,00						
		Contrôles divers	48 701,00	45 269,40	17 250,00	18 186,00	13 965,00	10 590,60	1 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		ALPES CONTROLES (CT)	8 160,00	9 240,00	4 314,00	4 314,00	4 926,00	3 297,60	400,00						
		BERARD (CSPS)	11 895,00	11 895,00	6 396,00	6 396,00	5 499,00	5 187,00	312,00						
		TICHODRONE	4 212,00			936,00		2 106,00	1 170,00						
		EQUATERRE	21 576,00	21 276,00	6 540,00	6 540,00	3 540,00								
	MAGNANT	2 858,00	2 858,40												
	Travaux	1 860 000,00	1 711 707,16	415 315,27	415 315,27	1 296 391,89	1 123 889,26	229 525,00							
	TOTAL	2 049 786,00	1 955 645,59	517 020,65	517 956,65	1 402 232,82	1 219 628,22	249 477,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nette commune	1 389 786,00	1 955 645,59	517 020,65	517 956,65	742 232,82	1 063 628,22	-134 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes	ETAT DSIL - Accordé	200 000,00				200 000,00	60 000,00							
CD74 CDAS - Accordé		100 000,00				100 000,00	100 000,00								
Région Hors FEADER - Accordé		60 000,00				60 000,00	48 000,00	12 000,00							
Savoie Mont Blanc Accordé		60 000,00				60 000,00	48 000,00	12 000,00							
FEADER Accordé		240 000,00				240 000,00		120 000,00							
FCTVA															
TOTAL		660 000,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00	156 000,00	384 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
MAJ CRECHE	Recettes	TOTAL	690 027,00	782 405,49	528 476,18	527 300,18	217 191,20	235 693,51	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		ETAT DETR - Accordé	100 000,00				107 205,00	107 205,00							
		CD74 CDAS - Accordé	100 000,00				100 000,00		100 000,00		280 000,00				
		CAF74 PA GE Crèche - Accordé	148 000,00				230 000,00		148 000,00						
		CAF74 PA GE RAM - Accordé	50 000,00				50 000,00		50 000,00						
		FCTVA					1 883,72		86 498,32		38 663,16			492,12	
TOTAL	398 000,00	0,00	0,00	0,00	489 088,72	107 205,00	384 498,32	0,00	318 663,16	0,00	492,12	0,00			
Nette commune	292 027,00	782 405,49	528 476,18	527 300,18	-271 897,52	128 488,51	-381 498,32	0,00	-318 663,16	0,00	-492,12	0,00			
ECOLE DE LA COMBE	Dépenses	MO	343 200,00				50 000,00								
		Contrôles divers	158 400,00												
		Travaux	2 640 000,00												
		Mobilier	50 000,00												
	Acquisition terrains														
TOTAL	3 191 600,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Nette commune	3 191 600,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
SALLE SPECTACLE COLLEGE	Dépenses	MO													
		Contrôles divers													
		Participation	625 000,00		208 000,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00	209 100,00						
	Video		71 609,24			71 609,24	71 609,24								
TOTAL	625 000,00	71 609,24	208 000,00	208 000,00	279 609,24	279 609,24	209 100,00	0,00	0,00	0,00	11 746,78	0,00	0,00		
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Nette commune	625 000,00	71 609,24	208 000,00	208 000,00	279 609,24	279 609,24	209 100,00	0,00	-11 746,78	0,00	0,00	0,00			
ANCIENNE PORCHERIE	Dépenses	MO													
		Concertation NALISSE	12 996,00				23 760,00	7 740,00	16 020,00						
		Contrôles divers													
		Travaux													
	Mobilier														
TOTAL	12 996,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00	7 740,00	16 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Nette commune	12 996,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00	7 740,00	16 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
MAIRIE	Dépenses	MO	260 000,00												
		Contrôles divers	120 000,00												
		Travaux	2 000 000,00												
		Mobilier	30 000,00												
	TOTAL	2 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Nette commune	2 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
ECOLE CHEF LIEU	Dépenses	MO	520 000,00												
		Contrôles divers	240 000,00												
		Travaux	4 000 000,00												
		Mobilier													
	Acquisition terrains														
TOTAL	4 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Nette commune	4 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
BATIMENT PERI SCOLAIRE	Dépenses	MO	500 000,00				56 000,00	12 201,60	300 000,00		250 000,00		50 000,00		
		Contrôles divers													
		Travaux	6 500 000,00									3 250 000,00	3 250 000,00		
		Mobilier													
	Acquisition terrains														
TOTAL	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	12 201,60	300 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00			
Recettes	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 212,00	0,00		
Nette commune	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	12 201,60	300 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 250 788,00	0,00			
TOTAL	DEPENSES	21 543 327,92	3 576 238,56	1 300 852,76	1 283 286,08	2 028 793,26	1 754 872,57	777 597,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00		
	RECETTES	1 691 000,00	0,00	0,00	0,00	1 265 426,15	263 205,00	773 424,32	0,00	330 409,94	0,00	49 704,12	0,00		
	NET COMMUNE	19 852 327,92	3 576 238,56	1 300 852,76	1 283 286,08	763 367,11	1 491 667,57	4 172,68	0,00	3 169 590,06	0,00	3 250 295,88	0,00		

PROJET	DETAIL			MONTANT ESTIME	MONTANT ATTRIBUE (Y. C. AVENANTS ET	ANNEE 02 (2022)		ANNEE 03 (2023)		ANNEE 04 (2024)		ANNEE 05 (2025)		ANNEE 06 (2026)		
						Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Progammé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Progammé	Liquidé	
RD 1508	Dépenses	Solde Particip Rond point	CD74	160 416,00				160 416,00		160 416,00						
		Eclairage Rond point Chaumontet/Seysolaz		14 047,33		14 047,33		14 047,33								
		Enfouissement FT + BT		54 179,73		38 507,82	38 507,82	10 662,91		10 662,91						
		TOTAL		228 643,06	0,00	52 555,15	38 507,82	185 126,24	0,00	171 078,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nette commune				228 643,06	0,00	52 555,15	38 507,82	185 126,24	0,00	171 078,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ECLAIRAGE PUBLIC / ENFOUISSEMENT RESEAUX / DEFENSE INCENDIE	Dépenses	Travaux		577 644,88	300 203,36	67 199,59	96 552,44	339 821,81	72 276,41	287 550,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Eclairage Voie verte / Marais de Culas		71 411,85	55 048,18			55 048,18		55 625,12						
		Enfouissements réseaux FT + Elect Marais de Culas		53 963,38	59 788,01		29 352,85	30 435,16		30 435,16						
		Eclairage "Les Echelles"		19 536,96	14 652,72			19 536,96		19 536,96						
		Enfouissements FT + Elect "Les Echelles"		74 069,60	76 600,92	11 664,76	11 664,76	64 936,16		64 936,16						
		Effouissement Le Geneva		28 089,27	25 115,15	5 443,78	5 443,78	19 671,37	20 258,21							
		Eclairage Le Geneva								47 803,14						
		Enfouissements FT + Elect "Les Teppes"		141 877,28				141 877,28	52 018,20	58 581,56						
		Eclairage "Les Teppes"		8 316,70				8 316,70		10 632,63						
		Enfouissements FT + Elect Entrée de La Combe		75 432,20		41 833,00	41 833,00									
		Eclairage entrée de La Combe		27 071,00		8 258,05	8 258,05									
		Eclairage Route de Clermont		870,14				870,14		870,14						
		TOTAL		577 644,88	300 203,36	67 199,59	96 552,44	339 821,81	72 276,41	287 550,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nette commune				577 644,88	300 203,36	67 199,59	96 552,44	339 821,81	72 276,41	287 550,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LIAISON DOUCE	Dépenses	MO		110 000,00				22 000,00	5 500,00	12 500,00						
		Contrôles divers														
		Travaux		1 135 200,00						775 200,00		360 000,00				
		Acquisition terrains														
		TOTAL		1 245 200,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	5 500,00	787 700,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes estimées	ETAT														
		CD74 (accordé)		622 600,00							350 000,00					
		ARA														
		FCTVA						0,00		0,00					129 214,31	
		TOTAL		622 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 214,31	0,00
Nette commune				622 600,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	5 500,00	437 700,00	0,00	360 000,00	0,00	-129 214,31	0,00	
LE GENEVA	Dépenses	MO - BERARD/ATGT		44 439,00	46 857,00	19 505,33	19 505,33	10 552,48	12 893,67							
		Contrôles divers														
		Travaux		520 000,00	528 888,64	83 828,87	83 828,87	445 059,77	443 143,41							
		TOTAL		564 439,00	575 745,64	103 334,20	103 334,20	455 612,25	456 037,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes estimées	ETAT	DETR (accordé)	150 000,00				97 000,00		97 000,00					
	CD74		CDAS (accordé)	125 930,00				125 930,00		125 930,00						
	One LA BALME									26 000,00						
	FCTVA							2 755,74		16 950,94		74 808,32		0,00		
	TOTAL			275 930,00	0,00	0,00	0,00	225 685,74	0,00	265 880,94	0,00	74 808,32	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nette commune				288 509,00	575 745,64	103 334,20	103 334,20	229 926,51	456 037,08	-265 880,94	0,00	-74 808,32	0,00	0,00	0,00
ARZY	Dépenses	MO	AEDI	14 265,97		6 756,25	6 756,25	2 388,23	2 388,64							
		Contrôles divers	BERARD													
		Travaux		617 716,80	302 623,80	209 899,56	209 899,56	361 067,74	148 968,26	160 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		VRD	DEGEORGES / COLAS/AXIMUM	299 623,80	299 623,80	209 899,56	209 899,56	45 974,74	46 238,47							
		Abatage arbres	BELL ARBRES	3 000,00	3 000,00											
		Enfouis. réseaux élect		140 842,00				140 842,00		140 842,00						
		Enfouis. réseaux FT		154 161,00				154 161,00	102 729,79							
		Eclairage public		20 090,00				20 090,00		20 090,00						
		TOTAL		631 982,77	302 623,80	216 655,81	216 655,81	363 455,97	151 356,90	160 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes estimées	ETAT	DSIL - Accordé	58 000,00				58 000,00	56 873,00							
		CD74	Amendes de police - Accordé	30 030,00												
		CD74	Participation RD - Accordé	29 148,00				29 148,00		29 148,00						
		ARA	Bonus relance	58 000,00												
		SISS	Eclairage pub	5 023,00												
FCTVA					0,00		12 683,81		34 751,59		58 298,34		25 813,49			
TOTAL		180 201,00	0,00	0,00	0,00	99 831,81	56 873,00	63 899,59	0,00	58 298,34	0,00	25 813,49	0,00			
Nette commune				451 781,77	302 623,80	216 655,81	216 655,81	263 624,16	94 483,90	97 032,41	0,00	-58 298,34	0,00	-25 813,49	0,00	
AMENAGEMENT CENTRE LA COMBE	Dépenses	MO		686 334,00						14 616,00						
		Contrôles divers		157 606,80												
		Travaux		4 360 702,80												
		Secteur A1 - Songeon haut		1 119 812,40												
		Secteur 1B - Songeon centre		712 710,00												
		Secteur 1C - Songeon sud		210 310,80												
		Secteur 2 - Plateau sportif		113 326,80												
		Secteur 3 - Pierreuse		896 610,00												
		Secteur 4 - Voie nouvelle		384 052,80												
		Secteur 5 - RD		527 452,80												
		Aléas		396 427,20												
		Acquisition terrains		550 000,00												
		TOTAL		6 151 070,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397,61	0,00
		Nette commune				6 151 070,80	0,00	0,00	0,00	0,00	14 616,00	0,00	0,00	0,00	-2 397,61	0,00

PROJET	DETAIL		MONTANT ESTIME	MONTANT ATTRIBUE (Y. C. AVENANTS ET	ANNEE 02 (2022)		ANNEE 03 (2023)		ANNEE 04 (2024)		ANNEE 05 (2025)		ANNEE 06 (2026)	
					Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé
CHEF LIEU (TRAVAUX ISSUS ETUDE ARTER)	Dépenses	MO	26 475,00											
		Travaux												
		Acquisition terrains												
		TOTAL	26 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes estimées	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nette commune		26 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TRAVAUX CONNEXES RD 1508 GIRATOIRE DE CHAUMONTET	Dépenses	MO	20 000,00					16 912,00						
		Travaux	150 000,00					140 000,00						
		Eclairage public							10 535,50					
		Acquisition terrains												
TOTAL		170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes estimées	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 739,84	0,00	0,00	
	Nette commune		170 000,00	0,00	0,00	0,00	156 912,00	0,00	0,00	0,00	-25 739,84	0,00	0,00	
TRAVAUX CONNEXES RD 1508 ROUTE DE MALADIERE GIRATOIRE CROIX BLANCHE	Dépenses	MO												
		Contrôles divers												
		Travaux												
		Enfouis. réseaux élect							44 698,86					
Enfouis. réseaux FT							63 912,71							
Eclairage public							13 874,58							
Mobilier														
Acquisition terrains														
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 486,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes estimées	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 092,63	
	Nette commune		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 486,15	0,00	0,00	0,00	-20 092,63	
SECURISATION ROUTE DE FERRIERE	Dépenses	MO	30 000,00											
		Contrôles divers												
		Travaux	270 000,00											
		Mobilier												
Acquisition terrains														
TOTAL		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes estimées	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nette commune		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS CHEF LIEU (SKATE-PARC, CITY-STADE, CIRCULATIONS, ETC.)	Dépenses	MO	50 000,00											
		Contrôles divers												
		Travaux	450 000,00											
		Mobilier												
Acquisition terrains														
TOTAL		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes estimées	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nette commune		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PUP - LES GRANGES LA COMBE DE SILLINGY	Dépenses	MO	42 000,00				5 830,08	25 812,00		25 812,00				
		Contrôles divers												
		Travaux	600 000,00							600 000,00				
		Poste et HTA	122 000,00							122 000,00				
Acquisition terrains														
TOTAL		764 000,00	0,00	0,00	0,00	5 830,08	25 812,00	0,00	747 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes estimées	ETAT													
	CD74	100 000,00							100 000,00					
	AMENAGEUR	300 000,00							300 000,00					
	FCTVA							0,00		0,00	4 234,20		122 671,08	
TOTAL		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	4 234,20	0,00	122 671,08	
Nette commune		364 000,00	0,00	0,00	0,00	5 830,08	25 812,00	0,00	347 812,00	0,00	-4 234,20	0,00	-122 671,08	
TOTAL	DEPENSES		11 459 455,51	1 178 572,80	439 744,75	455 050,27	1 548 740,27	685 170,39	2 292 175,79	0,00	360 000,00	0,00	0,00	
	RECETTES		1 478 731,00	0,00	0,00	0,00	325 517,55	56 873,00	1 079 780,53	0,00	163 080,71	0,00	300 189,12	
	NET COMMUNE		9 616 724,51	1 178 572,80	439 744,75	455 050,27	1 197 410,72	628 297,39	864 583,26	0,00	201 153,50	0,00	-177 518,04	

	MONTANT ESTIME	MONTANT ATTRIBUE (Y. C. AVENANTS ET	ANNEE 02 (2022)		ANNEE 03 (2023)		ANNEE 04 (2024)		ANNEE 05 (2025)		ANNEE 06 (2026)	
			Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé	Programmé	Liquidé
BATIMENTS	DEPENSES	21 543 327,92	3 576 238,56	1 300 852,76	1 283 286,08	2 028 793,26	1 754 872,57	777 597,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 300 000,00
	RECETTES	1 691 000,00	0,00	0,00	0,00	1 265 426,15	263 205,00	773 424,32	0,00	330 409,94	0,00	49 704,12
	NET COMMUNE	19 852 327,92	3 576 238,56	1 300 852,76	1 283 286,08	763 367,11	1 491 667,57	4 172,68	0,00	3 169 590,06	0,00	3 250 295,88
VRD	DEPENSES	11 459 455,51	1 178 572,80	439 744,75	455 050,27	1 548 740,27	685 170,39	2 292 175,79	0,00	360 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 478 731,00	0,00	0,00	0,00	325 517,55	56 873,00	1 079 780,53	0,00	163 080,71	0,00	300 189,12
	NET COMMUNE	9 616 724,51	1 178 572,80	439 744,75	455 050,27	1 197 410,72	628 297,39	864 583,26	0,00	201 153,50	0,00	-177 518,04
TOTAL PPI	DEPENSES	33 002 783,43	4 754 811,36	1 740 597,51	1 738 336,35	3 577 533,53	2 440 042,96	3 069 772,79	0,00	3 860 000,00	0,00	3 300 000,00
	RECETTES	3 169 731,00	0,00	0,00	0,00	1 590 943,70	320 078,00	1 853 204,85	0,00	493 490,65	0,00	349 893,24
	NET COMMUNE	29 469 052,43	4 754 811,36	1 740 597,51	1 738 336,35	1 960 777,83	2 119 964,96	868 755,94	0,00	3 370 743,55	0,00	3 072 777,84

DEMANDES DES SERVICES

SERVICE	DESCRIPTION	COUT TTC
BUDGET INVESTISSEMENT DAG 2024		
Administration générale	Petite sono	200,00
Bibliothèque	Renouvellement fonds	10 000,00
	Caisses navettes + banquettes/poufs	500,00
Communication	Etude	1 000,00
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		11 700,00

BUDGET INVESTISSEMENT DEJ 2024		
RESTAURANT SCOLAIRE	Plaque induction	292,61
	Chariot à glissière 20 niveaux	252,80
	Mobilier restauration La Combe	6 783,95
	Chariot de maintien en T°	2 050,56
	Armoire table positive restaurant scolaire la Combe	936,00
Sous total restauration		10 315,92
ACCUEIL PERISCOLAIRE CHEF-LIEU - JEUNESSE	MOBILIER POUR SECTEUR JEUNESSE	2 400,00
	3 Enceintes portatives	900,00
Sous total périscolaire		3 300,00

SCOLAIRE	SCOLAIRE	mobilier classe	3 000,00
		TBI si ouverture classe	3 600,00
	CHEF LIEU	3 murs sonores interactifs	216,00
		3 lecteurs cd externe	223,20
		lot album mathématique	360,00
		4 dictaphones	240,00
		10 tapis de sol	1 560,00
	CHAUMONTET	un meuble de rangement à casiers/tiroirs (30 casiers, hauteur 120 cm) pour la classe de MS/GS/CP (urgent)	492,00
		- une grande table à roulettes (dim 150x 100 environ, hauteur 75cm)	360,00
		- un bac à livres bas, 4 compartiments	360,00
	LA COMBE	mobilier classe	632,11
		Perfo relieuse	325,20
	Sous total scolaire		11 368,51

TOTAL DIRECTION EDUCATION / JEUNESSE	24 984,43
---	------------------

BUDGET INVESTISSEMENT DST 2024			
SERVICE	DESCRIPTION		COUT TTC
VOIRIE - RESEAUX	Travaux de voirie	Aménagement carrefour RD 17 / Pierreuse	100 000,00
		Accès projet poulailler M. GODDET	70 000,00
		Aménagt haut de la route des Combes	50 000,00
		Aménagt bas de la route des Combes	223 200,00
	Eclairage public	Suite diagnostic réseau et possibilité subvention fond vert	63 336,00
		Eclairage centre La Combe	6 386,00
		RD 1508-Croix Blanche - éclairage passage inférieur	8 450,00
BÂTIMENTS	Ecole de Chaumontet	provisions (portes, interphone,...)	20 000,00
	Ecole de La Combe	Fin reprise étanchéité toiture terrasse	7 600,00
	Groupe scolaire chef-lieu	Etude sur bâtiment actuel : Rénovation énergétique et transformation des espaces	10 000,00
		Répar. fuite toiture sur salle d'évolution,...	20 000,00
	Mairie	Isolation combles	20 520,00
		Reprise sol salle des Marcassins et hall	11 840,00
		reprise sol hall et bureau Maire	
		Porte principale accès public mairie	4 550,00
		Rénovation des appartements (poursuite)	10 000,00
		Equipements bâtiments cylindres électroniques	10 000,00
ESPACES EXTERIEURS	Poursuite remplacement progressif poubelles avec modèle Barcelona		5 000,00
	Aménagement de la parcelle "COMERO"		
	Jonction merlons existant dans virage route de la Petite Balme		150 000,00
	Réhabilitation de la Vy de l'Ane entre RD 17 et Bois Brûlés		
			790 882,00

5. Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2021 à 2024.

Ratios / Année	2021	2022	2023	2024
1 - DRF € / hab.	723,68	762,4	864,33	764,2
2 - Fiscalité directe € / hab.	363.4	375.44	398.27	389.92
3 - RRF € / hab.	1 007,31	1 105,19	1 328,1	1 122,67
4 - Dép d'équipement € / hab.	557.16	729.18	617.91	411.25
5 - Dette / hab.	984,2	875,21	758,7	684,66
6 DGF / hab	77.58	77.61	80.56	86.63
7 - Dép de personnel / DRF	58,55 %	59,79 %	55,52 %	59,86 %
8 - CMPF	103,03 %	103,37 %	102,25 %	102,25 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	82,05 %	78,59 %	72,5 %	74,21 %
10 - Dép d'équipement / RRF	55,31 %	65,98 %	46,53 %	36,63 %
11 - Encours de la dette /RRF	97,71 %	79,19 %	64,45 %	75,73 %

- *DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement*
- *RRF = Recettes réelles de Fonctionnement*
- *POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes*
- *CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.*
- *CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».*

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/ h	R2 €/ h	R2 bis €/ h	R3 €/ h	R4 €/ h	R5 €/ h	R6 €/ h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	947	375	379	1338	562	650	265	23	79	42	49
100 à 200 hab.	705	314	333	959	400	601	203	28	83	42	63
200 à 500 hab.	613	312	328	795	309	537	164	35	87	39	68
500 à 2 000 hab.	641	348	411	812	286	596	155	45	88	35	73
2 000 à 3 500 hab.	736	415	528	926	301	679	152	51	88	33	73
3 500 à 5 000 hab.	845	468	610	1047	316	731	154	54	88	30	70
5 000 à 10 000 hab.	944	517	688	1158	298	796	154	58	89	26	69
10 000 à 20 000 hab.	1099	594	804	1305	297	829	170	60	91	23	64
20 000 à 50 000 hab.	1232	686	902	1440	317	1006	201	62	93	22	70
50 000 à 100 000 hab.	1342	736	995	1574	322	1360	212	62	94	20	86
100 000 hab. ou plus hors Paris	1175	698	825	1359	235	1088	213	59	95	17	80

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)